



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

**Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

Pour la Maison de la Vigne et des Saveurs, une convention de producteur avec :

- DOMAINE CASTEL SABLONS SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- CHAPON EARL et d'encaisser le virement de 115 €,
- GARVOUL GARNIER Jérémie et d'encaisser le chèque de 50€,
- LA FABRIK A BONBONS et d'encaisser le virement de 70€,
- THIBEAU EARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- EARL DE LA FONT GARNIER et d'encaisser le virement de 70€,
- DOMAINE DES ROUSSETS SARL et d'encaisser le chèque de 115 €,
- DOMAINE MOUNIER et d'encaisser le chèque de 115 €,
- DISTILL SAS - DISTILLERIE DE FONTAGARD et d'encaisser le virement de 115 €.

Fait à Jonzac,

Le

**19 FEV. 2025**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex